

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU, M. Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Yves FERRIER et M. Vincent MAZIN donnent procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Jean-Marc LAVIGNE donne procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent), Mme Florence JOUVE donne procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD,

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, François RUDEL, Mme Jacinthe GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-39 : SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : AUGMENTATION DE LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Afin d'assurer le fonctionnement des services communaux et d'intégrer dans le temps de travail d'un agent des heures quotidiennement effectuées, M. le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} septembre 2022 :

* Un agent au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe effectuant des missions d'ATSEM, entretien de la salle de classe, service cantine, animation périscolaire :

de 28.60/35^{ème} à 29.39/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, le temps de travail détaillé ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 juillet 2022,

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 juillet 2022

Le Maire

Jean DELAUGERRE